

**MEURTHE & MOSELLE**  
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2012  
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Commission Permanente  
du 4 juin 2012**



**COMMISSION PERMANENTE DU 4 JUIN 2012**

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 4 JUIN 2012**, à **14 H 10**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

**Etaient présents :**

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CHANUT Henri, COLIN Philippe, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, KLEIN Mathieu, LAURENCY Jean-Pierre, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

**Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. BAUMANN Pierre, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CORZANI André, DE CARLI Serge et GRANDJEAN Gregory, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. MANGIN René, TRITZ Olivier, MARCHAL Michel, SONREL Christophe, RIGHI Laurent et COLIN Philippe, à l'exception de MM. LOCTIN Jean, MERSCH Pierre et Mme THOMAS Rachel, excusés

### **RAPPORT N° 1 - AMITIES TSIKANES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de fixer la subvention départementale à l'association Amitiés tsiganes à 410 359 € pour l'exercice 2012 et précise que le solde, soit un montant de 205 179 € lui sera versé prochainement.,

- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits de fonctionnement de la mission solidarité, chapitre 65 article 657.4 sous fonction 58.

### **RAPPORT N° 2 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions telles que décrites dans le corps de ce rapport,

- et précise que ces sommes nécessaires seront prélevées sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 657.4 sous fonction 58.

### **RAPPORT N° 3 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS (LAPE) DU CCAS DE NANCY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer les conventions triennales 2012-2014 relative au lieu d'accueil parents enfants – LAPE « L'ESCAPADE » et LAPE « LA BALEINE BLEUE », à passer entre le département Meurthe-et-Moselle et le centre communal d'action sociale de la ville de Nancy, au nom du département,

- décide d'attribuer une subvention de 6 000€ pour le LAPE « la Baleine Bleue » et de 9 000€ pour le LAPE « l'Escapade »,

- et précise que ces subventions seront financées sur la ligne chapitre 65, article 6568, sous fonction 41.

**RAPPORT N° 4 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS CPEF DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) ET DE LA MATERNITE REGIONALE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention type relative au CPEF à passer entre :

- le département de Meurthe-et-Moselle et la maternité régionale,
- le département de Meurthe-et-Moselle et le centre hospitalier universitaire,

- et précise que les participations attribuées seront financées sur la ligne, chapitre 62, article 6287, sous fonction 41.

**RAPPORT N° 5 - REALISATION D'UN TERRAIN FAMILIAL. - AIDE AUX TRAVAUX.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'association Amitiés Tsiganes une aide financière de 3 000 € au titre de l'encouragement à l'habitat adapté pour la production d'un terrain familial à Flainval,

- et précise que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 018 article 20421 sous-fonction 563.

**RAPPORT N° 6 - ENSEMBLE SCOLAIRE GUYNEMER A NANCY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES ENTRE OCCUPANTS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de valider les termes de la nouvelle convention de répartition des charges se rapportant à l'ensemble scolaire Guynemer, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, la ville de Nancy, le collègue Guynemer et le syndicat intercommunautaire scolaire,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

### **RAPPORT N° 7 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COLLEGE DE CUSTINES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- mandate son président pour solliciter :

- l'aide financière de l'ADEME,
- l'aide financière de l'Europe (fonds FEDER) et de la région Lorraine pour la restructuration et l'extension du collège Louis Marin de Custines,

- valide le fait que si la subvention communautaire n'est pas attribuée au montant sollicité, la différence sera prise en charge par le budget de la collectivité,

- et autorise son président à signer tous documents au nom du département.

### **RAPPORT N° 8 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

### **RAPPORT N° 9 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions comme présentées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements,
  - Opération O001 – Dotations de fonctionnement des collèges publics,
  - Opération O011 - Dotation et reversement – Restauration.

### **RAPPORT N° 10 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le logement au collège Charles Duvivier à Einville au Jard,
- et autorise son président à signer, au nom du département la convention d'occupation précaire au profit de : Madame WODLING Carole.

### **RAPPORT N° 11 - CITOYENNETE ET INTEGRATION - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SUR PROJETS AU TITRE DE L'EXERCICE 2012**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions de fonctionnement au titre de l'année 2012 aux associations mentionnées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au programme 321, opération O001.

### **RAPPORT N° 12 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'investissement à l'association Colo-ré de Tantonville – centre de vacances du Réhaupal , pour un montant de 4 021 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 20 103 €,

- et précise que cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire programme 351 – opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

### **RAPPORT N° 13 - RADIOS ASSOCIATIVES LOCALES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à chacune des radios associatives citées dans le tableau joint une subvention de 1 600 €,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P 351, opération O 016.

### **RAPPORT N° 14 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- \* 3 000 € pour le chantier de jeunes volontaires internationaux à Eulmont à l'association Etudes et Chantiers Grand Est,
- \* 3 000 € pour le chantier de jeunes volontaires internationaux sur le site de Sion à l'association Etudes et Chantiers Grand Est,
- \* 4 000 € pour le chantier jeunes international de Vaudémont à l'association Patrimoine de Vaudémont (APAVA),

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.



**RAPPORT N° 15 - FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 958 € à la MJC Lorraine pour l'achat de tentes de camping,

- et précise que ces sommes seront prélevées sur l'imputation budgétaire programme 351, Opération 022, E 10.

**RAPPORT N° 16 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRES FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 011, 025, 027 telles que définies dans le rapport,

- décide d'approuver les conventions à passer entre le département et :  
\* la mission locale des Pays de Briey  
\* l'école municipale de musique de Jarny  
\* l'association du Pays du Bassin de Briey

- autorise son président à les signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O011, O025, O027

**RAPPORT N° 17 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 012, 030 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département et

- le Groupement d'Intérêt Public « Bien vieillir en Pays de Colombey et du Sud Toulinois »,
- la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine,

- autorise son président à les signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O12, O30.

**RAPPORT N° 18 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 013, 033 telles que définies dans le rapport,
- d'approuver l'avenant à passer entre le département et le conseil régional, la fédération départementale des MJC, la communauté de communes du Chardon Lorrain,

- autorise son président à signer ce document au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O013, O033.

**RAPPORT N° 19 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 014 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O014.

**RAPPORT N° 20 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de maintenir la subvention attribuée à l'association « France-Allemagne-Langues-Culture » le 5 décembre 2011 à hauteur de 4 700 € pour l'acquisition de matériel pédagogique destiné à un enfant handicapé,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département et :

- La mission locale de Nancy,
- L'Agence locale de l'énergie du Grand-Nancy,
- L'association des utilisateurs du centre social « Saint-Michel – Jéricho »,
- L'association des utilisateurs du centre social « Beauregard »,
- L'association des utilisateurs du centre social « Jolibois »,
- L'association des utilisateurs du centre social « La clairière »,
- L'association de soutien aux activités éducatives – Francas,
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles,
- L'association « APALVAT »,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'A.E. 2012/2014 CTDD V2, O 037, 036 et 015.

**RAPPORT N° 21 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 016 et 026 telles que définies dans le rapport,
- décide d'approuver la convention à passer entre le département et l'Incubateur Lorrain,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016 et O026.

**RAPPORT N° 22 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le CREPS de Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle,
- et autorise son conseiller général délégué aux sports à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 23 - AIDE A LA LICENCE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires 77 348 euros, sont disponibles au budget P364 Opération 001.

**RAPPORT N° 24 - AIDE AUX MANIFESTATIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires 6 500 euros, sont disponibles au budget P 364 0008.

**RAPPORT N° 25 - REGLEMENT DE REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES CONSERVEES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES : MODIFICATION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du retrait du rôle de ce rapport.

**RAPPORT N° 26 - FONDS DES ATELIERS JEAN PROUVE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA VILLE DE NANCY ET LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY EN PRESENCE DES AYANTS DROIT DE JEAN PROUVE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les clauses de la convention de partenariat avec la Ville de Nancy et la Communauté urbaine du Grand Nancy pour la valorisation du fonds des Ateliers Jean Prouvé conservé aux archives départementales,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 27 - PAYSAGES ET SITES DE MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une somme de 10 000 € l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » correspondant à la cotisation annuelle 2012 du département de Meurthe-et-Moselle,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P333 O005.

**RAPPORT N° 28 - INSERTION PAR LA CULTURE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € à l'Agence Culturelle de Meurthe-et-Moselle au titre des crédits d'insertion portant ainsi l'aide départementale pour l'année 2012 à 33 000 €,
- approuve l'avenant correspondant à passer entre le département et l'Agence Culturelle de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son président à le signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 414 opération O014.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 29 - DISPOSITIF PARTICULIER POUR LES DEMANDES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DES PROGRAMMES 2009-2010 ARRIVEES HORS DELAI**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur :

- l'autorisation de programme 729 – programme P 211 – enveloppe E 01 – opération O001 – AP 2009-2011 : dotation communale d'investissement
- l'autorisation de programme 773 – programme P 221 – enveloppe E 01 : opérations O004 : territoire Val de Lorraine – O005 : territoire de Briey – AP 2009-2011 - DAPRO
- l'autorisation de programme 739 – programme P 256 – enveloppe E 02 – opération O001 – AP 2009-2011 : alimentation en eau potable

**RAPPORT N° 30 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,

- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O005 (territoire Val de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

**RAPPORT N° 31 - DOTATION INTERCOMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation intercommunale d'investissement – Programme P212 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois).

**RAPPORT N° 32 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer à la commune de Manonville la subvention correspondante à prélever sur l'autorisation de programme. n° 728 – programme P213 enveloppe E01 opération O001- AP2009-2011 : dotation de solidarité,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois).

**RAPPORT N° 33 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- approuve la convention à passer entre le département et la société Fayerose et autorise le président à signer cette convention et les documents s'y rattachant,



- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire de Longwy), (territoire de Briey), (territoire Terres de Lorraine), (territoire Lunévillois), (territoire Nancy Couronne, (part départementale).

**RAPPORT N° 34 - RD 71 - ST NICOLAS-DE-PORT - RD 910 - LESMENILS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accepte la rétrocession des parcelles mentionnées dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, l'acte correspondant,
- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

**RAPPORT N° 35 - RD 400 - BENAMENIL - ACQUISITIONS FONCIERES - RETROCESSION FRANCE DOMAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accepte la rétrocession des parcelles mentionnées dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, l'acte correspondant,
- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

**RAPPORT N° 36 - RD 904 - THUILLEY-AUX-GROSEILLES - ACQUISITIONS FONCIERES - RETROCESSION FRANCE DOMAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession de la parcelle mentionnée dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, l'acte correspondant,
- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

**RAPPORT N° 37 - DESSERTE ET ACCES A LA ZONE D'ACTIVITES DE BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT/LESMENILS - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE RD910/RD42B/A31 (ECHANGEUR DE LESMENILS)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à passer entre la DIR-Est et le département de Meurthe-et-Moselle,
- et autorise son président à la signer au nom du département, ainsi que les avenants éventuels s'y rattachant.

**RAPPORT N° 38 - VOIE NOUVELLE DE LA VALLEE DE L'AMEZULE, INDEMNITE D'EVICION.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise le versement des indemnités d'éviction dues S.C.E.A du Chanois à Dommartin sous Amance dans le cadre de l'opération routière de la voie nouvelle de la vallée de l'Amezule pour un montant de 1978,49 €,
- et précise que la somme correspondante sera prélevée sur le programme P 271, opération 05, enveloppe E 3.

**RAPPORT N° 39 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
DEPARTEMENTAL - CONVENTION - COMMUNES, COMMUNAUTES  
DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre la commune de FRAIMBOIS et le département de Meurthe-et-Moselle, pour les aménagements publics au centre du village du PR 4+150 au PR 4+350 (RD 148), conformément au projet annexé dans le rapport,

- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

**RAPPORT N° 40 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - DEMANDE DE  
CLASSEMENT EN REGIME FORESTIER DE BOIS DANS L'ESPACE  
NATUREL SENSIBLE DU VALLON DE BELLEFONTAINE - -**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- demande l'application du régime forestier pour les parcelles suivantes situées à Champigneulle :

- section C n°2 pour une surface cadastrale de 121 ha,
- section AW n°1 pour une surface cadastrale de 1.65 ha,
- section AV n°13 pour une surface cadastrale de 2,5 ha,
- section AV n°41 pour une surface cadastrale de 0.81 ha,
- section AV n°43 pour une surface cadastrale de 0.07 ha,
- section AV n°44 pour une surface cadastrale de 0.35 ha,
- section AV n°45 pour une surface cadastrale de 0.39 ha,
- section AV n°46 pour une surface cadastrale de 6.35 ha,
- section AV n°47 pour une surface cadastrale de 0.7 ha,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département de Meurthe-et-Moselle.

**RAPPORT N° 41 - MISSION NATURA 2000 SUR QUATRE SITES ENS  
DEPARTEMENTAUX EN 2012-2013-2014 - ANIMATION ET ETUDES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

**Animation :**

- approuve le projet décrit dans le rapport et le plan de financement correspondant ci-dessous concernant l'animation Natura 2000 sur les quatre sites en maîtrise d'ouvrage du département de Meurthe-et-Moselle,
- sollicite une subvention FEDER dans le cadre du programme opérationnel "compétitivité régionale et emploi", ainsi que l'Etat et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le financement de l'animation en 2012-2013-2014,
- et autorise le vice-président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention concernant l'animation Natura 2000.

		Produits (€)		
	Charges (€)	Autofinancement CG54	Subvention DREAL	Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Animation Vallées du Madon et du Brénon	23 148 €	4 630 €	2 315 €	9 259 €
Animation Vallée de la Meurthe	30 696 €	6 139 €	3 070 €	12 278 €
Animation Colline inspirée	21 638 €	5 410 €	9 737 €	0 €
Animation Fond de Monvaux	25 160 €	6 290 €	8 806 €	2 516 €
<b>Total animation (€)</b>	<b>100 642 €</b>	<b>22 468 €</b>	<b>23 928 €</b>	<b>24 053 €</b>
<b>Taux de participation par financeur</b>	/	<b>22,33%</b>	<b>23,77%</b>	<b>23,90%</b>

**Etudes scientifiques :**

- approuve le projet décrit dans le rapport et le plan de financement correspondant ci-dessous concernant les études scientifiques Natura 2000 sur deux sites en maîtrise d'ouvrage du département de Meurthe-et-Moselle,
- sollicite une subvention FEDER dans le cadre du programme opérationnel "compétitivité régionale et emploi", ainsi que l'Etat et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour le financement des études scientifiques démarrant en 2012,
- et autorise le vice-président à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention concernant les études scientifiques Natura 2000.

	Charges (en €)	Produits (en €)			
		Autofinancement CG54	Agence de l'Eau Rhin- Meuse	DREAL Lorraine	FEDER
Etudes Vallée de la Meurthe	26 414 €	5 283 €	11 886 €	1 585 €	7 660 €
Etudes Vallée de la Moselle	71 276 €	35 638 €	10 691 €	4 277 €	20 670 €
<b>Total Etudes</b>	<b>97 689 €</b>	<b>40 921 €</b>	<b>22 577 €</b>	<b>5 861 €</b>	<b>28 330 €</b>
Taux de participation par financeur	100%	41,89%	23,11%	6,00%	29,00%

**RAPPORT N° 42 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - LUTTE CONTRE  
LES INVASIVES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MESSEIN  
ET MEREVILLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 1 222 € à la fédération départementale de la Pêche pour limiter l'expansion de la Jussie,
- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'Opération P251O002 - ENS Subventions diverses - 983 - 6574.738 FD Subv. de fonc. aux personnes, aux asso. et autres organismes de droit privé

**RAPPORT N° 43 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - INVENTAIRE  
DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE AU TITRE DES  
CTDD - VOLET 2 PART THEMATIQUE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre la Région Lorraine et le département de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et décide d'attribuer à la Région Lorraine, une subvention d'un montant de 13 165 euros, les fonds étant prélevés sur l'opération P251O017 – CTDD2 V2 PART DEPARTEMENTALE THEM ENS – AP 2012-14.

### **RAPPORT N° 44 - FONDS DE L'ENVIRONNEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de :

- 500 euros à l'association les Amis de la Pichée,
- 4 000 euros à l'Université de Lorraine,
- 600 euros à l'association Sauvons les coteaux,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P 252O004 « Diverses subventions » - P251E01 « EPF Subventions » - Nature analytique « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

### **RAPPORT N° 45 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT 2009-2011 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de ratifier la proposition énoncée au rapport,
- et d'attribuer à la collectivité la subvention correspondante à prélever sur : P256O004 - AP2009/11Assainissement(738) - P256E03 - AP2009-2011: contrats d'assainissement

### **RAPPORT N° 46 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT - 2012-2014 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de ratifier les propositions énoncées au présent,
- et d'attribuer à la collectivité la subvention correspondante à prélever sur : P256 – AP 2012-2014 6 p256E01 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement

**RAPPORT N° 47 - ADEF - CONTRIBUTION A L'EFFORT D'INSERTION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- \* d'accorder à ADEF la participation financière de 24 478 €,
- \* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention et éventuels avenants correspondants,
- \* et d'imputer la somme globale de 14 428,80 € au chapitre 017 article 6574 sous fonction 568 (programme 414 – DISAS PA/PH) au titre des acomptes 2012.

**RAPPORT N° 48 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE LONGWY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

**RAPPORT N° 49 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder la participation financière sollicitée, telle que décrite dans le rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

**RAPPORT N° 50 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.



**RAPPORT N° 51 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

**RAPPORT N° 52 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions et les éventuels avenants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 – article 6568.564.

**RAPPORT N° 53 - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'aide aux artisans pour l'environnement présentée dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 121, opération 011.

**RAPPORT N° 54 - SOUTIEN A LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de valider les éléments de régulation du dispositif de soutien présentés dans la première partie du rapport, et de les compléter par les dispositions suivantes :

\* les opérations tendant à élaborer un dossier d'agrément européen en restauration collective sont subventionnées à hauteur de 80 % de la dépense HT avec un soutien plafonné à 5 000 € et sous réserve de l'application de la règle sur le cumul des aides publiques,

\* pour les opérations d'agrément européen, l'engagement, du porteur de projet en direction de la restauration collective, doit figurer par écrit dans le dossier de demande

\* son dossier d'agrément élaboré, il pourra présenter un dossier d'investissement sans attendre la durée de trois ans précisé en début de rapport

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport sous réserve de porter la subvention au bénéfice de l'EARL des Fleurs (dossier n°1) à hauteur de 4 480 € (soit 80 % de 5 611 €). Il s'agit en effet d'une opération portant sur un dossier d'agrément

- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits d'investissement P133 opération 012.

Pour 2013 les demandes de subvention au titre de la diversification devront parvenir au conseil général avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**RAPPORT N° 55 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O006.

**RAPPORT N° 56 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau ci-dessus,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

**RAPPORT N° 57 - PRIME A L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES DIPLOMES PAR LA CREATION OU LA REPRISE D'ENTREPRISE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la prime à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Mlle Charline FRISTOT,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 58 - REALISATION D'UN PROJET PEDAGOGIQUE POUR ENFANTS VALIDES ET HANDICAPES - 2011/2012**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer l'avenant à la convention relative à la réalisation d'un projet pédagogique pour enfants valides et handicapés signée le 28 novembre 2011.

**RAPPORT N° 59 - PRET D'OEUVRES PAR LE CHATEAU DE LUNEVILLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise les prêts sollicités par Les amis de la faïence ancienne de Lunéville et Saint-Clément au château de Lunéville pour l'organisation d'expositions estivales,
- approuve les formulaires de prêts correspondants,
- et autorise son président à les signer au nom du département.

**RAPPORT N° 60 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA MERIDIENNE - THEATRE DE LUNEVILLE, SCENE CONVENTIONNEE ET LA VILLE DE LUNEVILLE - DEUXIEMES RENCONTRES EQUESTRES DE LUNEVILLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, La Méridienne – Théâtre de Lunéville, Scène conventionnée et la ville de Lunéville concernant l'organisation des 2èmes Rencontres équestres de Lunéville en juin 2012,

- autorise le président à la signer au nom du département,
- approuve le plan de financement des rencontres équestres pour un montant total de 150 517 €,
- approuve la participation financière du département à hauteur de 70 517 €,
- sollicite une subvention auprès du dispositif Leader et autorise le président à signer tout document afférent à cette demande,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 147 (MAST), O001.

**RAPPORT N° 61 - CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLES DU CHATEAU DE LUNEVILLE PAR DES TIERS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention type d'occupation des salles du château de Lunéville par des tiers,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les recettes seront inscrites sur le Programme 147 MAST (Manifestations activités des sites touristiques) Opération O001 Enveloppe 02 Recettes MAST.

**RAPPORT N° 62 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - VALLEE DE LA MEURTHE - DROITAUMONT - RETROCESSION DE TERRAINS PAR LA SAFERL AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FONCIERE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition des parcelles listées dans les tableaux joints au rapport, d'une surface totale de 7,6540 ha, pour un prix de 28 075,74 euros TTC (frais de la SAFER inclus) auprès de la SAFER de Lorraine, conformément à la convention d'animation foncière approuvée en session du 9 mars 2007,
- autorise le prélèvement de cette somme sur l'Opération P251O004 – sites prioritaires – Ligne 21 – 21182 – 738,

- autorise son président à solliciter, pour l'acquisition des parcelles (MEURTHE) en zones humides, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50 %,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

**RAPPORT N° 63 - FORUM DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE  
DU SITE DE SION - PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS PREBAT  
2012 BATIMENTS EXEMPLAIRES ET AUPRES DU FEDER**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- mandate son président pour présenter un dossier de candidature au titre du dispositif PREBAT et l'autoriser à signer les documents nécessaires,
- mandate son président pour solliciter l'aide financière de l'Europe (fonds FEDER) et de la région Lorraine pour cette opération,
- valide le fait que si la subvention communautaire n'est pas attribuée au montant sollicité, la différence sera prise en charge par le budget de la collectivité,
- et autorise son président à signer tous documents au nom du département.

**RAPPORT N° 64 - COMMUNE DE LAXOU - BEL AIR - SERVITUDE  
ERDF**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise la signature de la convention de servitude au profit de Electricité Réseau Distribution France, sur la parcelle cadastrée à Laxou section AC numéro 576 dans les conditions exposées dans le rapport,
- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

**RAPPORT N° 65 - CESSION DE TERRAINS SUR LA COMMUNE D'EULMONT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la cession à l'euro symbolique par le département des parcelles ZM 88 d'une contenance de 77 ares 6 centiares, ZM 48 d'une contenance de 26 ares 38 centiares et ZM 51 d'une contenance de 38 ares et 87 centiares, situées sur la commune d'Eulmont, à la communauté de communes du Grand Couronné 47, rue Saint Barthélémy à CHAMPENOUX, dans le cadre de la réalisation de la Voie Verte,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

**RAPPORT N° 66 - MISE A DISPOSITION DE VEHICULES A L'ASSOCIATION UNAREC "ETUDES ET CHANTIERS GRAND EST"**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention concernant le prêt de véhicules du territoire Terres de Lorraine à passer entre l'association UNAREC Études et Chantiers Grand Est et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H25.

La prochaine de la commission permanente aura lieu le **VENDREDI 2 JUILLET 2012**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET